

de la Commune de SAINT-MARTIN-DE-CRAU

NOMBRE DES MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	31

Séance du 15 décembre 2011

L'an deux mille onze

et le 15 décembre,

à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Claude VULPIAN - Maire de la Commune

**PRESENTS** : M. VULPIAN Claude – **MAIRE**

M. SAMBAIN Maurice - Mme LEXCELLENT Marie-Rose -  
M. TEIXIER Dominique – Mme EYRAUD Marlène –  
M. PETITJEAN Daniel - Mmes HENRY Mireille – GILLES  
Christine – M. VULPIAN Patrice - **ADJOINTS**

Mmes LAUFRAY Olga - DELENAT Josette - MM. BARBE Paul  
– BERNOT Georges - NIOX Christian - TARDIEU Jean-Luc -  
Mme AMSELEM Martine - MM. BELLAHCENE Abdelhak –  
TOSI Michel - JACQUOT Rémy – Mmes BOUYA Corine -  
de CHAZERON FELICI Nathalie - Melle AMBROSIO Angélique  
– M. POOS Julien - Mme CUCCIA Andrée – M. BONO Guy –  
Mme MICHEL Françoise – MM. LE PALABE David -  
**CONSEILLERS MUNICIPAUX**

**ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR** : Mmes FARENQ  
Jeanine - IBANEZ-QUENIN Stéphanie – Melle ARROUCHE  
Mounia – M. SANTILLI Jérôme -

**ABSENT EXCUSE** : MM. BERTON Christian - CARGNINO  
André

Monsieur SAMBAIN Maurice est désigné en qualité de Secrétaire  
de séance.

**N° 100/11 - Annulation de la vente d'un terrain en Zone Artisanale du Salat à Monsieur  
DEGROLARD Marc et revente à Monsieur et Madame JEAN**

Mme de CHAZERON FELICI expose :

Par délibération n° 26/09 du 25 mars 2009, la Commune s'était engagée à vendre à Monsieur  
DEGROLARD le lot 39 de la Zone Artisanale du Salat, tranche III. Il s'agit d'un terrain de  
999 m<sup>2</sup> sur lequel Monsieur DEGROLARD avait l'intention d'installer son activité de vente  
et dépannage de matériel hifi et électroménager.

.../...

Suite 1 délibération n° 100/11

Cependant, la Commune souhaite désormais finaliser la commercialisation de la tranche III de cette zone débutée il y a trois ans et n'a pu accorder à Monsieur DEGROLARD le délai supplémentaire qu'il sollicitait pour acquérir ce lot.

La Commune souhaite donc réattribuer ce lot ainsi laissé libre à Monsieur et Madame JEAN afin de compléter leurs installations liées à la restauration.

Vu l'avis des domaines du 3 juin 2010 confirmant la valeur vénale du lot n°39 à 49 950 € HT, soit 50 € HT le mètre carré ;

Vu la lettre d'accord de l'acquéreur sur les conditions de vente en date du 6 décembre 2011, enregistrée le 08/12/11 en Mairie ;

En conséquence, Mme de CHAZERON FELICI demande à l'assemblée de bien vouloir :

- approuver l'annulation de la vente du lot 39 de la Zone Artisanale du Salat à Monsieur DEGROLARD ;
- approuver la vente du lot 39 d'une superficie de 999 m<sup>2</sup> à Monsieur et Madame JEAN, ou toute personne morale s'y substituant, pour un montant de 50 € HT / m<sup>2</sup>, soit 49 950 € HT payable à la signature de l'acte ; la présente mutation entre dans le champ d'application de la TVA : le prix de vente devra être mentionné TTC dans l'acte authentique.
- autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte notarié dont les frais seront à la charge de l'acquéreur.

Oùï le rapporteur en son exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, unanime, en adopte les conclusions et les convertit en délibération.

Ainsi fait et délibéré en séance publique, les jours, mois et an que dessus, et ont signé au Registre les membres présents.

Fait à SAINT MARTIN DE CRAU, le 15 décembre 2011.

LE MAIRE

